
Annnonce de la vente de biens d'émigrés dans le département de la Haute-Saône, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annnonce de la vente de biens d'émigrés dans le département de la Haute-Saône, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 411;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40702_t1_0411_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le représentant du peuple près le département du Gers annonce à la Convention qu'il a fait arrêter le fanatique Sanadon, évêque du département des Basses-Pyrénées.

La Convention approuve cette arrestation et ordonne l'insertion de la lettre au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Dartigoeyte, représentant du peuple près le département du Gers (2).

Dartigoeyte, représentant du peuple près le département du Gers et autres environnants, à la Convention nationale.

« Auch, 16^e jour de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Le fanatique Sanadon, évêque du département des Basses-Pyrénées, député fangeux et bien digne de l'Abbaye, a donné sa démission depuis le triomphe de la cause du peuple. J'appris son retour à Oléron (Oloron) lors de mon passage dans la ville de Pau, et le comité de surveillance établi dans cette ville me le dénonça comme très dangereux à raison de ses principes politiques et religieux. Ma conscience me dicta d'ordonner la réclusion d'un évêque protecteur de Capet, d'un député adhérent des Girondins et déserteur de son poste. J'espère que la Convention nationale approuvera cette mesure; l'expérience démontre que l'énergie, notre allure austère, et surtout la guillotine ont plus fait de miracles révolutionnaires dans l'intérêt de la liberté, que tous les prétendus saints n'en firent durant plusieurs siècles dans l'intérêt du sacerdoce et du royalisme, au grand détriment du peuple.

« Salut et énergie.

« Cela va et ça ira encore mieux.

« DARTIGOEYTE. »

Le procureur général syndic du département de la Haute-Saône fait part à la Convention que la vente des biens des émigrés double le prix des estimations.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du procureur syndic du département de la Haute-Saône (4).

François-Roch Joly, procureur général syndic du département de la Haute-Saône, aux citoyens membres du comité des pétitions formant la section de correspondance de la Convention nationale.

« Vesoul, le 23 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Les biens d'émigrés se vendent dans notre département avec la plus grande activité; le

montant des adjudications est toujours double de celui des évaluations, et j'espère, qu'à la suite, il triplera.

« Je mettrai une telle activité à poursuivre ces ventes que dans peu de mois il ne sera plus question d'émigrés.

« Je vous prie de vouloir instruire la Convention nationale de ce que je vous écris.

« JOLY. »

Les sans-culottes révolutionnaires de Maubeuge félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste; ils envoient le procès-verbal de leur séance du 2 octobre dernier, dans laquelle ils avaient arrêté de faire sauter les fortifications de Maubeuge et la ville même, à l'instant où leurs défenseurs seraient réduits à cette unique ressource.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des sans-culottes révolutionnaires de Maubeuge (2).

« Maubeuge, le 4^e jour de la 2^e décade du mois de brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Législateurs,

« A peine délivrés de la horde de satellites qui formaient une indigne barrière entre nos frères et nous, nos yeux se tournèrent vers le centre commun, vers le point de réunion de la grande famille. Nos premiers devoirs, nos premiers sentiments, après avoir embrassé nos généreux libérateurs, furent des félicitations sur l'attitude imposante et fière que vous déployez au milieu des dangers de toute espèce qui nous environnent.

« Un grand acte de justice était attendu depuis longtemps par tous les républicains; la cause première de tous nos maux, la tigresse autrichienne, gorgée du sang d'une foule de victimes aux mânes desquelles elle insultait, devait expier ses forfaits et purger l'air de la vie que souillait son haleine impure. Cette femme criminelle, vous l'avez livrée au glaive de la loi, et sa tête hideuse a roulé sur l'échafaud aux cris de *Vive la République!* mille et mille fois répétés par de nombreux spectateurs du plus juste des supplices. Vous ne deviez pas borner là le cours de vos vengeances nécessaires; aussi ces mandataires infidèles au peuple loyal et trop confiant dont ils trahissaient les intérêts, sont-ils descendus chez les morts avec leurs plans de fédéralisme et leurs projets de rétablir un gouvernement que les français abhorrent. Rien ne doit plus résister désormais au mouvement révolutionnaire qui va régénérer l'univers et lui procurer la paix et le bonheur.

« Mais, pères de la patrie, ce n'est point assez d'avoir élevé le plus bel édifice politique qui jamais ait frappé les yeux du philosophe, vous devez encore protéger ce superbe ouvrage contre les efforts sacrilèges des barbares qui le menacent.

« Restez au poste où la confiance des répu-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 296.
(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743; *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 260.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 296.

(4) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 755.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 296.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.